

**OBJET NETTOIEMENT MANUEL DE PERIMETRES
DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE
(CARRE PIETON, BARACHOIS ET PARC DE LA TRINITE)**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

L'entreprise NICOLLIN assure actuellement, selon un planning défini, le nettoyage manuel journalier des périmètres du Carré piéton, du Barachois (et espaces attenants) ainsi que de la ZAC de la Trinité sur le territoire de la Commune de Saint-Denis.

Ces prestations sont assurées dans le cadre d'un marché à bons de commande.

Cependant, pour des raisons économiques, il conviendrait d'adopter un cadre juridique plus approprié, dès lors que le périmètre, les fréquences et les types d'intervention sont connus.

Il est à noter que le lancement d'un appel d'offres à prix forfaitaires dans le cadre du nettoyage des périmètres cités ci-dessus, devrait permettre à la Ville de diminuer ses dépenses et d'optimiser la qualité du service rendu par le prestataire.

Le projet proposé consiste à :

- Faire exécuter les prestations de nettoyage manuel des périmètres, dans le cadre d'un appel d'offres à Prix forfaitaires.

Ces prestations comportent :

- le balayage ou le soufflage de toutes les voiries situées dans les périmètres cités ci-dessus ;
- la collecte, le ramassage à l'aide de balais, de pinces à déchets, de pelles et de souffleurs, des déchets présents sur la chaussée, les trottoirs, les fils d'eau et terre-pleins centraux, et tout espace attenant ;
- éventuellement, l'élimination, par arrachage mécanique et/ou par l'utilisation de désherbant chimiques ou thermique, des mauvaises herbes ou végétaux qui pourraient se développer sur toutes surfaces ;
- l'évacuation des déchets issus de ces travaux en site agréé de traitement ou en centre de transit.

Ces prestations manuelles, qui viennent en complément de celles mécanisées, permettent de maintenir la propreté des périmètres tout au long de la journée.

Le montant HT annuel du marché est estimé à 160 000,00 euros, pour une période de 1 (un) an ferme à partir de la date de notification, avec possibilité de reconduction 2 (deux) fois, sans que sa durée totale n'excède 3 (trois) ans.

RAPPORT N° 09/1-30

Compte tenu de la nature des prestations à exécuter, une procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics) devra être engagée.

Ce marché comporte 3 lots distincts :

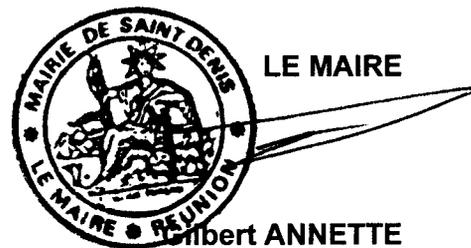
- Lot 1 nettoyage manuel du périmètre de la zone piétonne du Centre- Ville ;
- Lot 2 nettoyage manuel du périmètre du Barachois ;
- Lot 3 nettoyage manuel du périmètre de la ZAC de la Trinité.

Les crédits nécessaires pour ces prestations sont inscrits au Bp 2009 Section Fonctionnement Chapitre 011 Compte 61100005 FCT 056.

Je vous demande :

- 1° d'approuver le projet de nettoyage manuel des périmètres de la Ville de Saint-Denis ;
- 2° d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques de ce marché comme suit :
 - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics) ;
 - décomposition en 3 lots.
- 3° de m'autoriser à lancer la procédure d'appel d'offres ;
- 4° de m'autoriser à signer le(s) marché(s) avec le(s) entreprise(s) classée(s) première(s) par la Commission d'Appel d'Offres et à jour de leurs cotisations fiscales et sociales, et en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**OBJET NETTOIEMENT MANUEL DE PERIMETRES
DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE
(CARRE PIETON, BARACHOIS ET PARC DE LA TRINITE)**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Considérant les crédits imputés au Budget Principal 2009 sous le Chapitre 011 Compte 61100005 FCT 056 ;

Sur le RAPPORT N° 09/1-30 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Pierre ESPERET, 13^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale / Entreprise Municipale, et Aménagement / Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de Nettoiement manuel des périmètres de la Ville de Saint-Denis.

ARTICLE 2

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché de nettoiement manuel des périmètres de la Ville de Saint-Denis selon la procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics).

ARTICLE 3

Autorise le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres.

DELIBERATION N° 09/1-30

ARTICLE 4

Autorise le Maire à signer le(s) marché(s) avec le(s) entreprise(s) classée(s) première(s) par la Commission chargée de l'ouverture des plis et à jour de leurs cotisations fiscales et sociales, et en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 5

Autorise le Maire à signer les actes afférents à ce marché.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Saint-Denis, le 27 FEV. 2009

